



CONDITIONS DE VENTE :

Elle sera faite au comptant.

Les acquéreurs paieront en sus des enchères, les frais suivants : 20 % (16,67 % HT + TVA à 20%). Certains lots dépendant de dossiers judiciaires seront vendus par la SCP BOISSEAU-POMEZ, Commissaires-Priseurs Judiciaires ; les frais pour ces lots seront de 14,40 % (12 % HT + TVA). Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. En cas de double enchère reconnue effective par le Commissaire-Priseur, le lot sera remis en vente, tous les amateurs pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication. L'enchérisseur est réputé agir en son propre nom.

PAIEMENT : Strictement au comptant, par carte bancaire, virement bancaire, chèque uniquement sur banque française avec présentation de deux pièces d'identité (les chèques étrangers ne sont pas acceptés) ou en espèces.

Rappel : Pour l'ensemble des lots achetés dans une même vente, le seuil maximal des paiements en espèces est fixé à 3000 euros lorsque l'acheteur a son domicile fiscal en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle, et à 15 000 € lorsque l'acheteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.

Une **EXPOSITION** préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, les acheteurs sont donc tenus de les examiner personnellement avant la vente. Il ne sera donc admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les reproductions des oeuvres au catalogue ou sur les sites Internet sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons étant néanmoins possible. Les dimensions ne sont données qu'à titre indicatif.

ENCHERES PAR TELEPHONE : Le mode normal pour enchérir consistant à être présent dans la salle des ventes, ce service d'enchères par téléphone est facultatif et limité aux moyens de la Sarl BOISSEAU POMEZ. La demande par écrit accompagnée de vos coordonnées bancaires (R.I.B) et d'une copie de votre pièce d'identité devra nous parvenir 24 heures au plus tard avant la vente. La Sarl BOISSEAU POMEZ ne pourra pas être tenue responsable des incidents techniques avant ou pendant l'appel, si la liaison téléphonique n'est pas établie ou est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omission.

de plus, pour éviter les erreurs et certains abus :

* nous sommes contraints de ne plus pouvoir accepter de demande d'enchères par téléphone pour les lots dont l'estimation basse est inférieure à 150 € (dans ce cas, il suffit d'adresser un ordre d'achat écrit)

* toute personne demandant à enchérir par téléphone est réputée avoir l'intention d'enchérir au moins jusqu'à l'estimation basse.

ORDRE D'ACHAT : En raison du nombre important d'ordres d'achat, nous vous remercions de nous les adresser impérativement la veille de la vente à 18 heures au plus tard, accompagnés de vos coordonnées bancaires (RIB) et d'une copie de votre pièce d'identité.

Les ordres d'achats transmis n'engagent pas la responsabilité de la Sarl BOISSEAU POMEZ, notamment en cas d'erreur ou d'omission. En cas d'enchère en salle à égalité avec un ordre d'achat, le lot sera adjugé à la personne présente en salle.



RETRAIT DES ACHATS : Immédiat en cas de paiement en espèces ou avec lettre d'engagement bancaire de moins de 3 jours de date. Aucun lot vendu ne sera délivré avant un règlement intégral des sommes dues. En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement définitif. Le démontage et le transport sont à la charge de l'acquéreur. Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions. La Sarl BOISSEAU POMEZ décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. Il est donc conseillé aux adjudicataires de procéder à un enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais. Le magasinage n'entraîne pas la responsabilité de la Sarl BOISSEAU POMEZ à quelque titre que ce soit.

EXPEDITIONS : La délivrance des objets adjugés s'effectue sur le lieu de la vente après complet paiement par l'adjudicataire. En cas d'enchères à distances, l'adjudicataire, qui doit alors en faire la demande expresse, peut solliciter que, dans la mesure du possible, l'objet adjugé lui soit transporté à l'adresse qu'il communiquera au commissaire-priseur. Ceci est un service et non pas une obligation. L'emballage des lots entraîne des frais de colisage à la charge de l'acquéreur de 15 à 30 euros en fonction de la complexité et de la taille de l'emballage ou de la fragilité de l'objet. L'emballage des lots n'engage pas la responsabilité de la Sarl BOISSEAU POMEZ. Il sera demandé avant tout envoi une **décharge de responsabilité** écrite de l'acquéreur qui fera son affaire personnelle des démarches avec les services postaux ou du transporteur en cas d'avarie de transport ou d'accident. Le transport s'effectuera donc aux risques et périls de l'adjudicataire qui pourra néanmoins, à ses frais et pour son compte, demander expressément à la Sarl BOISSEAU-POMEZ de souscrire une assurance garantissant la perte ou la détérioration de l'objet à l'occasion du transport. Il est recommandé à l'adjudicataire de vérifier l'état de l'objet dès réception, en présence du préposé des Postes ou du transporteur.

PRESCRIPTION : le délai de prescription de l'action en responsabilité civile est de 5 ans (Art L 321-17 Code Commerce).

INFORMATION

Les informations recueillies sur les formulaires d'enregistrement sont obligatoires pour participer à la vente, puis pour la prise en compte et la gestion de l'adjudication.

Vous pouvez connaître et faire rectifier les données vous concernant, ou vous opposer pour motif légitime à leur traitement ultérieur, en adressant une demande écrite accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à la Sarl BOISSEAU-POMEZ par courrier ou par email.

La Sarl BOISSEAU-POMEZ est adhérente au Registre central de prévention des impayés des Commissaires-Priseurs auprès duquel les incidents de paiements sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15 Rue Fressinet 75016 PARIS.